RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE
de
RUSTENHART
68740

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Réunion du 25 mai 2023

Date de la convocation :
Le 17 mai 2023
Date d'affichage :
Le 07 mai 2023

Nombre de membres
En fonction : 12
Présents : 08
Absents : 04
Procuration(s) :02

Conseillers Municipaux		
Présents	**Abs.**	**Proc. à**
GIUDICI Frédéric, Maire		
GERRER Julie		
MOUROUGASSIN Valérie		
KUHN Julien		
AMBIEHL Régine	X	
DIDIER Dominique	X	LANGENBRONN Mickaël
GRAFTIEAUX Hélène	X	KUHN Julien
GULLY-VOINSON Mathieu	X	
HIRYCZUK Gilles		
LANGENBRONN Mickaël		
MULLER Jean-Luc		
ROMAIN Anne-Véronique		

Vote
Pour : 10
Contre : **0**
Abstention(s) : **0**

Extrait certifié conforme

Délibération certifiée exécutoire par transmission en Préfecture de Colmar

Le Maire,

Frédéric GIUDICI

Rustenhart, le 7 juin 2023

5. Cimetière : durées et tarifs des concessions

Exposé de M. le Maire :

Il est rappelé la délibération n° 6 du 27/10/2020 relative aux durées et aux tarifs des concessions.

Il avait été décidé :

- Pour 15 ans : 40 € la concession simple et 80 € la concession double.
- Pour 30 ans : 80 € la concession simple et 160 € la concession double.

Les concessions triples n'avaient pas été étudiées.

M. le Maire propose de maintenir les tarifs et d'ajouter le cas des concessions triples, de manière proportionnelle, comme suit :

- Pour 15 ans : 40 € la concession simple, 80 € la concession double, 120 € la concession triple.
- Pour 30 ans : 80 € la concession simple, 160 € la concession double, 240 € la concession triple.

Il propose d'appliquer ces tarifs dès à présent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide les durées et tarifs tels que présentés,

- Acte que ces durées et tarifs sont effectifs dès à présent,

- Autorise M. le Maire à accorder de nouvelles concessions dans les conditions susmentionnées et validées.

Mairie, 2 rue de l'Eglise, 68740 RUSTENHART- Tél. : 03 89 49 45 06– mairie.rustenhart@alsacefibre.fr